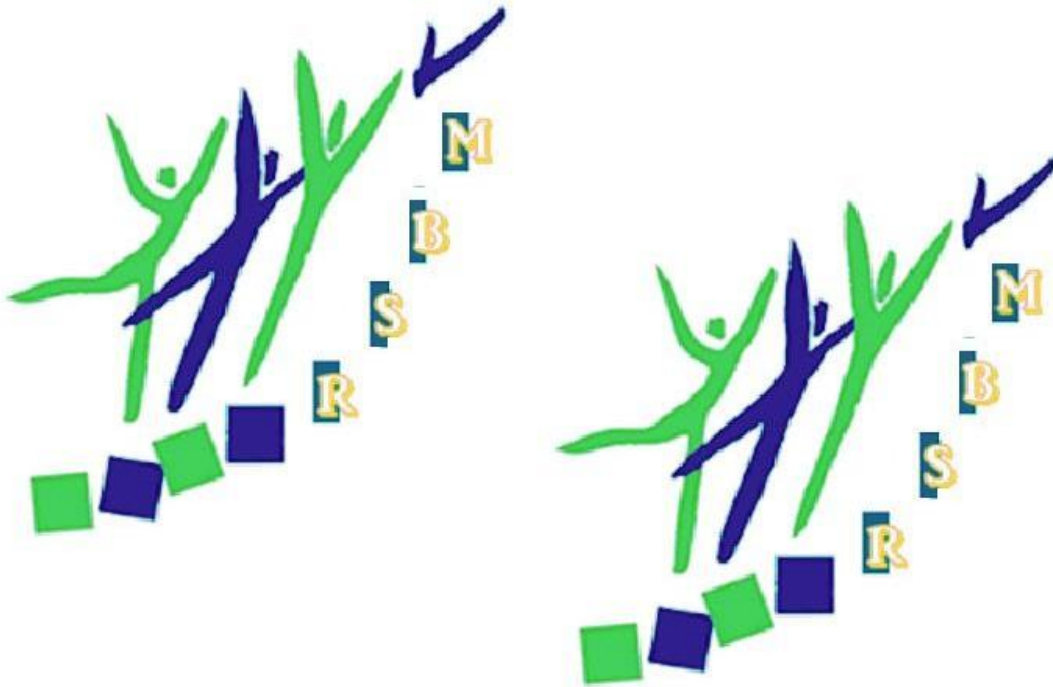




Réunion du Comité Directeur du 10 Mars 2025

Présents : Michèle Nosbonne, Dominique Faivre, Joelle Launay, Jean-Paul Torrent, Jean-Claude Guenot, Gilles Truche, Jacques Martinet ,Serge Gaste, Wassi Adjibade

Excusées : Annick Rolin, Dominique Borowski

- **3 mandats des membres du Comité Directeur se terminent en 2025 :**

Jean-Claude Guenot, Annick Rolin et Wassi Adjibade. La question d'un renouvellement sera posée à Annick , mais Jean-Claude et Wassi se déclarent prêts à proposer leur candidature à un nouveau mandat

- **Jeudi 27 Mars 2025** : Repas Grenouilles à l'Auberge de Buffard.

Prolongation des inscriptions jusqu'au 16 Mars 2025.

- **Formation** : Catherine Eme et Joelle Fayon seront accueillies par la RSGB au mois d'avril dans le cadre d'une opération de tutelle , tandis que Dominique BOROWSKI et Marie-Pascale STOFLETH seront accueillies fin Mars pour cette session de tutelle Dominique Borowski, Joelle Fayon, Catherine Eme et Marie-Paule Stoepleth seront admises à la formation du stage FIA au mois d'octobre 2025.

Ces 4 personnes seront admises ensuite à la formation du stage M2 au mois de mars 2026.

Michèle Nosbonne servira d'interface entre ces 4 personnes et la RSGB.

Il convient de remercier la RSGB , et plus particulièrement son Président Claude BASSANG et les animatrices qui ont consenti à accueillir les stagiaires de la RSBM

- **Formation activ-memoire:** Michèle Nosbonne débutera sa formation le 11 mars 2025.

- **Activ-memoire :** Michèle Nosbonne et Dominique Borowski proposent pour l'instant de dispenser leurs cours le mardi matin , Le processus d'attribution des salles par la Ville de Besançon devrait être clôturé en Juillet , Le programme suivant est proposé : le premier cours serait donné de 9h15 à 10h15 et le second de 10h30 à 11h30,

Le matériel nécessaire à la pratique de l'activité devrait , dans un premier temps être prêté par la RSGB , et sera ensuite fourni par la FFRS après l'obtention du diplôme validé par le stage M2

La pratique de l'activité Activ Mémoire débutera en Septembre 2025, Il conviendra de communiquer sur le sujet ,

- **10ème anniversaire de la RSBM :** Une réunion du groupe dédié se tiendra le 17 mars 2025 à 14h15 sur le site de

Rosemont. Le Comité Directeur souligne la qualité du travail effectué , sous l'impulsion de Joëlle et de Jean-Claude , principalement,

- **Pique-Nique** : La RSBM envisage d'organiser un pique-nique le jeudi 19 juin 2025 à Cléron.

Randonnée le matin, pique-nique le midi (chacun apporte son repas) et jeux l'après-midi. L'information sera diffusée prochainement,

- **Dominique Faivre s'est** proposée en qualité de trésorière adjointe. Cette proposition est validée à l'unanimité par le Comité Directeur et sera officialisée lors de la prochaine Assemblée Générale de l'association,

- **Révisions des statuts et du règlement intérieur:**

- **Statuts:** les membres du Comité Directeur ont été destinataires d'une proposition de modification des statuts et du règlement intérieur,
Après discussion , il retiennent les modifications ci après :

Article 13 : suppression de la clause visant à attribuer une voix prépondérante au Président

- **Règlement intérieur:**

Article 4 : Le quorum fixé pour les délibérations passe de 10% à 30% .

Titre V : Rédaction d'une clause réservée aux remboursements des frais : Le principe ci-après est adopté , étant entendu qu'il conviendra de préciser lors d'une prochaine délibération , le montant maximal pouvant être attribué aux animateurs se déplaçant pour le compte du club , et qui ne

peuvent faire valoir leur droit à réduction d'impôts ,
car non imposables,

- Le Comité Directeur , à l'unanimité , décide d'exclure totalement les remboursements de frais kilométriques en espèces , à l'exception des frais exposés pour les déplacements liés aux formations, Dans ce dernier cas les remboursements se feront sur la base du tarif fixé chaque année par la FFRS (0,41 € par km en 2024)

- Une exception pourra être envisagée pour le cas des animateurs non imposables , avec un montant maximum à définir , qui soit compatible avec les facultés contributives du club , Le Comité Directeur réfléchira à la définition de ce plafond,

Fin de la réunion à 17h15

Le Président

Le Secrétaire